

Signature du Contrat d'objectifs et de performance de l'Anact 2014-2017

[Panier](#) |

Publié le 27/11/13 par ANACT |

Le Contrat d'objectif et de performance 2014-2017, signé le 26 novembre 2013, par Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et Hervé Lanouzière, directeur général de l'Anact, précise le programme de l'Anact, ses orientations stratégiques et objectifs opérationnels, pour la période 2014-2017. Ce contrat engage l'Anact et son réseau.

Les pouvoirs publics attendent du réseau Anact-Aract un recentrage sur l'amélioration des conditions de travail et la promotion de la qualité de vie au travail. Il s'agit de travailler sur les conditions de travail dans une approche large et ouverte qui invite à réexaminer les organisations du travail et à permettre des actions en étroite interface avec les politiques de l'emploi.

L'accent est également mis sur la prévention de l'usure professionnelle et de la pénibilité, ainsi que le maintien en emploi à travers les conditions de travail comme levier d'action.

Pour ce faire, le contrat d'objectifs et de performance s'appuiera sur deux axes stratégiques majeurs, un axe sur les missions et un axe organisationnel.

S'agissant des missions, l'Anact contribuera à faire des conditions de travail un facteur simultané de compétitivité et de bien être professionnel : de bonnes conditions de travail induisent un engagement des salariés, lequel ne peut que contribuer à la performance globale.

Concernant l'organisation, l'Anact travaillera sur le pilotage et le déploiement de l'action de l'ensemble du réseau.

Le réseau Anact-Aract concentrera son action sur les TPE-PME par la conception d'outils et de méthodes qui leur seront spécifiquement destinés. Il renforcera ainsi sa capacité d'assistance, d'accompagnement et d'outillage méthodologique au profit des acteurs, des partenaires sociaux et des collectivités territoriales désireux d'améliorer les conditions de travail, notamment à l'occasion de la mise en œuvre d'un dispositif public, d'un accord professionnel ou d'un projet territorial.

En vue de son déploiement à grande échelle, le réseau devra aussi nouer des partenariats stratégiques pour démultiplier l'impact des actions conduites.

Le Contrat d'objectifs et de performance de l'Anact 2014-2017

Sur le même thème

PUBLICATIONS

[Le travail en 2053](#)

Avec l'allongement de l'espérance de vie, en 2053, les individus travaillent plus longtemps mais sur plusieurs périodes courtes. Le rapport entre vie

...

BOITE A OUTILS

FORMATIONS

VIDEOS

**CAS
D'ENTREPRISES**

Autres regards

**VU DANS LES
MEDIAS**

REVUE DE WEB

**DOCUMENTS DE
REFERENCE**
